

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 25 août 2016 portant nomination au conseil d'administration
du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi de finances pour 1997 n° 96-1181 du 30 décembre 1996, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 97-1040 modifié du 13 novembre 1997 créant le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat ;

Vu la délibération D1606-02 du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat du 22 juin 2016,

Arrêtent :

Article 1^{er} :

M. Bernard Stalter, président de la chambre de métiers d'Alsace, est nommé président du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 25 août 2016.

Pour le ministre par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

*La secrétaire d'Etat chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
Pour la secrétaire d'Etat par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE